



BIEN VIVRE ENSEMBLE

NOVEMBRE 2024

Informations MAIRIE :

Les horaires :

Lundi de 16h à 19h - Mercredi de 9h à 12h - Vendredi de 9h à 12h

Vous pouvez nous contacter via la boîte mail : mairie@mairieaudrieu.fr

☎ 02 31 80 21 51- ✉ 5 rue du Moutier

Informations sur Facebook : Municipalité Audrieu et sur panneau pocket.

Site internet de la mairie : mairieaudrieu.fr

Philippe GAUTIER, Maire : 06 10 47 47 65

André VERGER, 1^{er} adjoint : 07 72 14 70 11

Gaëlle BERNARD, 2^{ème} adjoint : 06 85 40 96 55

David DRUT, 3^{ème} adjoint : 06 86 16 64 20

Permanences des élus le samedi de 10h à 12h

16 et 30 novembre, 14 décembre, 11 janvier, 1^{er} février, 1^{er} et 15 mars.

Fermeture mairie

La mairie sera fermée du samedi 21 décembre 2024 inclus au samedi 4 janvier 2025 inclus.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie se déroulera le dimanche 11 novembre à 15h00 aux monuments aux morts, rendez-vous à 14h45 dans le verger de la mairie. La cérémonie sera suivie du verre de la fraternité. La circulation sera interdite « rue du Moutier » devant les stèles.

Recensement

Le recensement de notre commune va avoir lieu en 2025 du 16 janvier au 15 février.

Pour se faire, notre commune aura besoin de deux recenseurs disponibles sur cette période de 4 semaines. Une formation devra être faite au préalable sur 1 ou 2 demi-journées.

Il est important de se faire recenser pour la commune, les dotations de l'Etat en dépendent.

Nous vous invitons à indiquer sur vos boîtes aux lettres vos adresses (N°).

Balayeuse

Dates du passage : 21 novembre et 19 décembre, les dates de passage pour 2025 ne nous ont pas été communiquées.

Eclairage public

Afin de réduire les délais d'intervention, si vous êtes témoins d'un dysfonctionnement, n'hésitez pas à nous le signaler en nous indiquant les deux numéros inscrits sur les lampadaires.

Sécurité

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser le vélo et la trottinette comme moyen de locomotion.

Pensez à votre sécurité, respectez le code de la route et soyez visible !

Nous vous rappelons que le port du gilet réfléchissant est obligatoire en trottinette électrique lorsque vous roulez de nuit.

En règle générale, soyons attentifs à l'autre sur la route ainsi que dans les chemins.

Le stationnement sur les trottoirs est interdit dans la commune (arrêté 21-2021).

Les arrêts et le stationnement sont interdits rue du commandant Cousteau afin de garantir la sécurité des élèves aux entrées et aux sorties des classes (arrêté 51-2021).

Aux abords de l'école, du city stade et de l'aire de jeux, limitez votre vitesse, pensez aux « enfants » !

Le stationnement dans le lotissement cœur de bourg doit se faire sur vos propriétés ou sur les parkings mis à votre disposition. Le but est de faciliter le passage des autres véhicules, des piétons et d'éviter la création d'ornières sur les espaces verts.

Frelons asiatiques

Tous les nids doivent être signalés en mairie pour déclencher leur destruction (prise en charge par la mairie et le département).

Notre référent mairie : M. David DRUT (06 86 16 64 20) - suppléant : M. Alain MIREY (07 85 60 14 86)

Cette opération s'arrête fin novembre.

Pour information (intervention d'un technicien) : en 2023 = 16 nids et en 2024 = 6 nids.

Espaces verts

L'utilisation d'engins bruyants est permise :

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les jours ouvrés.

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les samedis.

De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Accès à la déchèterie de Fontenay-le-Pesnel :

Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars.

Lundi de 14h à 17h.

Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h.

Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Les feux de tous types sont interdits, tout comme les dépôts sauvages.

Malheureusement, nous sommes obligés de constater que cela n'est pas respecté par tous



Rappel sur la taille des haies

Les haies et les arbres doivent être taillés afin de ne pas empiéter sur les trottoirs, la chaussée ou empêcher le fonctionnement de l'éclairage public.

D'une manière générale, soyons attentifs à notre environnement et au respect de l'autre.

Collecte des sapins

L'opération va être renouvelée cette année.

Pour ce faire, nous vous invitons à déposer vos sapins au pied de l'une des pancartes des sapins du comité des fêtes et ce le dimanche 12 janvier (pas avant, pas après).

Vous pourrez également déposer vos sapins personnels sur le point de collecte situé dans la cour de la mairie du samedi 4 janvier jusqu'au dimanche 26 janvier.

Comptant sur votre bienveillance pour que cette collecte puisse être renouvelée.

Projets réalisés

- Salle Multi-Associative : rafraichissement intérieur.
- Agrandissement de l'aire de stationnement devant la gare
- Mise en place de colombariums dans le cimetière.
- Rétrocession lotissement « des Jonquilles ».
- Travaux « rue des hauts vents » (pluvial et voirie)
- Mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur le parking du stade.
- Création de mares et curage des fossés pour limiter l'impact des eaux de pluie au Pont Roch.

Projets en cours

- Défense incendie : installation d'une citerne de 120m³ rue Jugan (début des travaux programmés au 1^{er} trimestre 2025).
- Salle Multi-Associative : installation d'un dojo.
- Effacement de réseaux : Hameau Hervieu (l'étude définitive va prochainement débuter)..
- Création d'un cheminement piéton « rue de Ducy » (en attente du retour de notre demande de subvention).
- Salle communale (ancienne cantine) : étude réfection thermique et rafraichissement intérieur.
- Assainissement : remise en état d'une partie du réseau.
- Mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique devant la halte ferroviaire.
- Rétrocession lotissement « Cœur de bourg » (pas de nouvelles de Nexity).

Animations, Jeunesse

- En décembre, les sapins du comité.
- Vente des sapins organisée par la P'tite Ourse.
- Du 1^{er} au 20 décembre : Projet de Noël – comité des fêtes
- 1 et 2 décembre : Téléthon.
- 7 décembre, remise du colis des anciens (+ de 75 ans) à partir de 10h
- 7 décembre, 15h00 à la SMA, Noël des enfants organisé par la municipalité à destination des enfants de moins de 12 ans. Ouverture des portes à 14h30 (coupon réponse au verso).
- Janvier : galette du comité des fêtes
- BAFA et BAFD : renseignement au 02 31 47 61 61 auprès des Francas du Calvados. Participation financière des Francas et de la municipalité d'Audrieu à hauteur de 100€.
- Nouvelle association sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2025 « **LES AMIS ALDERIENS** ». Découverte de cette association lors d'un thé dansant organisé le 28 janvier 2025 à 14h à Saint Martin des Entrées.
Pour tous renseignements, contactez son président M. TOUSSAINT : 06.75.49.86.25 et les-amis-aldériens@orange.fr

Nous vous souhaitons un bel automne !

Votre équipe municipale

Nous vous invitons aux vœux du conseil le vendredi 3 janvier 2025 à 19h à la mairie.

Moment convivial pour entamer l'année 2025 !



NOEL DES
ENFANTS D'AUDRIEU
(-12 ans)



LA COMMUNE D'AUDRIEU

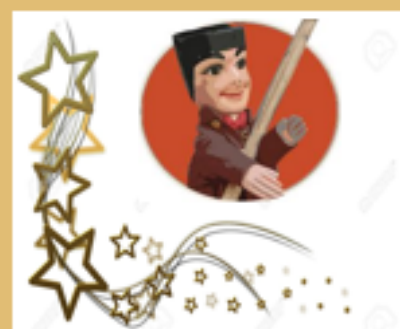
VOUS INVITE À SON



SPECTACLE DE
GUIGNOL

LE SAMEDI 7 DÉCEMBRE à 15 H
à la salle multi-associative (SMA)

(Ouverture des portes à 14h30)



COUPON RÉPONSE À DÉPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA
MAIRIE AVANT LE 24 NOVEMBRE

NOM:

NOMBRE D'ADULTES:

PRENOM:

NOMBRE D'ENFANTS -12 ANS:

ADRESSE:

TÉL:

MAIL: